



## Conseil économique et social

Distr. générale  
25 mars 2015  
Français  
Original : anglais

**Réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le développement**  
New York, 20 et 21 avril 2015

### **Cohérence, coordination et coopération dans le contexte du financement du développement durable et du programme de développement pour l'après-2015**

**Note du Secrétaire général\***

#### *Résumé*

On trouvera dans la présente note un rappel des faits et quelques thèmes possibles de réflexion destiné à éclairer le débat sur les questions ci-après :

- a) Situation et perspectives de l'économie mondiale;
- b) Défis à relever et nouvelles possibilités à saisir pour la mobilisation de ressources financières et leur utilisation efficace aux fins du développement durable – le rendez-vous d'Addis-Abeba;
- c) Nouveau partenariat mondial pour le développement dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015;
- d) Perspectives et suite à donner : renforcer le rôle du Conseil économique et social.

\* La présente note a été établie en consultation avec les représentants des grandes institutions qui participent au financement du développement. Le Secrétariat de l'ONU est néanmoins le seul responsable de sa teneur.



## I. Situation et perspectives de l'économie mondiale

### A. Tendances macroéconomiques mondiales : perspectives

1. L'année 2015 a commencé en demi-teinte pour l'économie mondiale, après une croissance timide en 2014. Selon la publication des Nations Unies *World Economic Situation and Prospects 2015*, le produit mondial brut a progressé de 2,6 % en 2014, légère amélioration par rapport à la croissance de 2,5 % enregistrée en 2013. D'après les prévisions, l'économie mondiale devrait se renforcer au cours des deux prochaines années, avec une croissance de 3,1 % en 2015. Dans la plupart des pays, la progression du produit intérieur brut (PIB) a accusé un net ralentissement par rapport aux niveaux d'avant la crise. Outre les difficultés qui restent à surmonter pour sortir d'une crise prolongée, le redressement de l'économie mondiale s'est également heurté à de nouveaux obstacles, notamment un certain nombre de perturbations imprévues, telles que l'aggravation des conflits géopolitiques dans différentes régions du monde.

2. Malgré les améliorations annoncées pour 2015, il subsiste d'importants risques de ralentissement dans les pays développés. Si les États-Unis d'Amérique devaient poursuivre leur trajectoire de croissance ferme, l'Europe restera confrontée à des faiblesses et incertitudes, notamment la zone euro, où certains pays sont déjà en situation de récession et de déflation ou près de l'être. Au Japon, l'activité économique a stagné en 2014 et ne devrait redémarrer que lentement en 2015.

3. Dans les pays en développement ou en transition, les taux de croissance ont divergé. Un certain nombre de grandes économies émergentes ont accusé un net ralentissement, notamment les pays d'Amérique latine et de la Communauté d'États indépendants en proie à de nombreuses difficultés, parmi lesquelles des déséquilibres structurels, des goulets d'étranglement au niveau des infrastructures, la baisse des prix des produits de base, des risques financiers accrus, une gestion macroéconomique inefficace et des tensions politiques et géopolitiques. En revanche, l'Asie connaît toujours une croissance solide et l'Afrique devrait continuer sur sa lancée.

4. La situation de l'emploi reste l'ombre au tableau, la croissance du PIB étant encore faible et inférieure à ce qu'elle pourrait être dans de nombreuses régions du monde. Dans les pays développés, le chômage reste élevé, en particulier dans la zone euro, et les salaires se sont aussi ressentis de la crise financière. Dans les pays en développement, les taux de chômage sont relativement stables depuis 2013, malgré une moindre croissance de l'emploi, tandis que les emplois informels vulnérables continuent de dominer le marché du travail. Les taux de chômage restent cependant élevés dans de nombreux pays, notamment en Afrique du Nord et en Asie occidentale, ainsi que dans certains pays d'Europe du Sud-Est en transition. Le niveau élevé du chômage chez les jeunes est un problème majeur dans le monde, qui pourrait compromettre non seulement la reprise de la croissance mondiale à court terme, mais aussi le potentiel de croissance à long terme.

5. Bien que l'inflation reste faible au niveau mondial, elle est particulièrement élevée dans une douzaine de pays en développement ou en transition, tandis qu'un nombre grandissant de pays développés en Europe courent un risque de déflation. Pendant la période considérée, le taux moyen d'inflation dans le monde devrait rester proche de celui observé au cours des deux dernières années, soit 3 % environ.

Selon les prévisions, le taux moyen d'inflation augmentera légèrement dans les pays développés mais il diminuera dans les pays en développement ou en transition.

## **B. Finance et commerce internationaux**

6. Les cours internationaux des produits de base ont amorcé une tendance à la baisse il y a deux ans et aucun redressement mesurable n'est prévu pour 2015. Les cours mondiaux du pétrole ont sensiblement diminué depuis le milieu de 2014 et devraient rester faibles en 2015, la demande devant progresser plus lentement que l'offre selon les prévisions. Un certain nombre de pays exportateurs de pétrole ont donc d'énormes difficultés à faire face à leurs engagements budgétaires et à équilibrer leur balance des paiements. Les cours des produits de base autres que le pétrole ont également affiché une tendance à la baisse, bien qu'ils restent relativement élevés par rapport à la tendance observée au cours des dernières décennies.

7. Les échanges internationaux ont stagné au cours des dernières années, ce qui s'explique avant tout par une reprise lente et inégale dans les grands pays développés et le ralentissement de la croissance dans les pays en développement. Il se pourrait cependant que certains changements intervenus dans la relation entre la croissance des échanges commerciaux et celle de la production mondiale soient d'ordre structurel. Selon les estimations, le volume des échanges mondiaux a augmenté de 3,4 % en 2014, ce qui reste très inférieur aux tendances d'avant la crise. Pendant la période considérée, les échanges devraient amorcer une légère reprise tirée par l'augmentation de la production mondiale. Le volume des importations mondiales de biens et services devrait augmenter de 4,7 % en 2015, prévision qui risque cependant d'être remise en cause par divers facteurs, notamment les effets perturbateurs que les tensions géopolitiques dans certaines sous-régions pourraient avoir sur les échanges commerciaux. On risque de ne pas retrouver de sitôt le dynamisme commercial des deux décennies qui ont précédé la crise financière mondiale.

8. La détérioration des perspectives de croissance et la montée des tensions géopolitiques ont entraîné un léger ralentissement des apports nets de capitaux privés dans les économies émergentes au cours des deux dernières années. Le coût des emprunts extérieurs demeure relativement faible pour la plupart des économies émergentes, mais les risques d'ajustements soudains et d'instabilité accrue liés aux changements d'attitude des investisseurs restent élevés. Les perspectives restent relativement encourageantes en ce qui concerne les entrées de capitaux dans les économies émergentes et les pays en développement. Globalement, les apports nets de capitaux devraient marquer légèrement le pas en 2015, mais les revirements d'opinion des investisseurs au sujet des tensions géopolitiques, le changement de cap de la politique monétaire américaine et de nouvelles divergences dans les politiques monétaires des grandes banques centrales risquent d'avoir des effets sensibles sur les flux de portefeuille. Les politiques monétaires divergentes ont déjà contribué à un net raffermissement du dollar dans la seconde moitié de 2014 et exacerbé l'instabilité des taux de change de certaines monnaies.

## C. Risques et incertitudes

9. Un certain nombre de risques et incertitudes pèsent sur les perspectives de l'économie mondiale, notamment un changement de cap de la politique monétaire par rapport aux projections de base actuelles. Le report ou l'accélération de la normalisation des taux d'intérêt directeurs aux États-Unis pourrait avoir des incidences plus larges. Dans le cas d'un relèvement des taux d'intérêt plus lent que prévu, la surévaluation des actifs pourrait créer des risques d'instabilité systémiques. Inversement, un durcissement de la politique monétaire plus rapide que prévu risque de pousser les marges de crédit à la hausse et d'entraîner une instabilité accrue et des répercussions majeures sur les marchés financiers mondiaux, plus particulièrement sur les économies émergentes.

10. Un autre risque est la fragilité économique de la zone euro. Même si l'adoption de nouvelles mesures de politique monétaire a permis d'améliorer sensiblement la situation de la dette souveraine, la reprise reste faible. La croissance sous-jacente dans la région a connu un ralentissement. Les tensions actuelles en Ukraine et les sanctions prises ont fortement réduit l'activité économique et sapé la confiance. La reprise fragile se caractérise par le maintien d'un faible niveau d'investissement privé, un chômage très élevé dans de nombreux pays – problème qui devient endémique à mesure que grossissent les rangs des sans-emploi – et une inflation dangereusement basse qui fait craindre une déflation. Par ailleurs, la situation économique et la crise de la dette restent graves en Grèce, ce qui pose un autre risque pour la région.

11. De nombreux grands pays émergents demeurent dans une situation macroéconomique difficile, la faiblesse de leur économie nationale venant s'ajouter aux vulnérabilités financières externes. À l'heure actuelle, le principal risque pour bon nombre de ces pays est un éventuel cercle vicieux entre la faible activité économique dans le secteur réel, le tarissement des apports de capitaux et le durcissement des conditions financières internes face à la hausse attendue des taux d'intérêt américains. Bien que les prévisions de base tablent sur une reprise modeste de la croissance en 2015 dans pratiquement tous les pays émergents, notamment l'Afrique du Sud, le Brésil, la Fédération de Russie, l'Inde, l'Indonésie, le Mexique et la Turquie, avec seulement un léger fléchissement en Chine, on ne peut exclure le risque d'un ralentissement plus marqué ou d'une période prolongée de faible croissance. Un ralentissement général des économies émergentes pourrait non seulement freiner la croissance des petits pays en développement ou en transition, mais également compromettre la fragile relance dans les pays développés.

12. Les tensions géopolitiques demeurent l'un des principaux facteurs qui risquent d'assombrir les perspectives économiques. Outre un coût humanitaire très lourd, les crises en Iraq, en Libye, en République arabe syrienne et en Ukraine ont déjà eu de profondes répercussions économiques aux niveaux national et sous-régional. Jusqu'à présent, l'économie mondiale a été relativement peu touchée, mais elle n'est pas à l'abri d'un ralentissement plus sensible qui pourrait être causé par l'affaiblissement de l'activité économique dans la sous-région en raison du conflit et des sanctions imposées.

## D. Les grands enjeux

13. La politique monétaire dépendra d'un certain nombre de facteurs, en particulier des risques qui pèsent sur la stabilité macroéconomique et financière des pays. Pour les responsables politiques, il s'agit de déterminer le moment idéal pour modifier les taux d'intérêt et l'ordre de grandeur optimal de la hausse, tout en devant faire un choix difficile : différer le resserrement du crédit peut créer de nouveaux risques de distorsion des prix des actifs et compromettre encore davantage la stabilité financière, tandis qu'un resserrement trop rapide risque d'affaiblir une reprise encore fragile. Par ailleurs, les taux d'intérêt détermineront dans une large mesure non seulement les résultats macroéconomiques, mais aussi l'ampleur des retombées mondiales et des risques qui pèsent sur la stabilité financière.

14. Dans le domaine de la politique budgétaire, les pays développés sont confrontés à la difficulté de trouver un équilibre entre fournir une aide budgétaire pour soutenir la demande globale à court terme, et assurer la viabilité financière à long terme. Pour les pays développés comme les pays en développement, il s'agit de faire face à une demande croissante de fonds publics pour financer les infrastructures, notamment les investissements dans les infrastructures durables, et les services. Bien que leurs niveaux de dette publique soient relativement bas, les pays en développement doivent gérer leur endettement extérieur car le refinancement de la dette extérieure pourrait s'avérer onéreux en cas de perte d'appétit des investisseurs pour les marchés émergents, de dépréciation des monnaies nationales ou de hausse des taux d'intérêt.

15. Les politiques monétaires et budgétaires doivent s'accompagner de mesures concernant le marché du travail afin de garantir des emplois décents pour tous. Les mesures prises doivent faciliter la création d'entreprises et d'emplois, par exemple en simplifiant les procédures administratives. Dans de nombreux pays en développement, outre la diversification économique, la poursuite de l'action menée pour créer davantage d'emplois dans le secteur structuré et mettre en œuvre des programmes de protection sociale contribuera également à améliorer le marché du travail et à soutenir la demande globale.

16. Pour atténuer la kyrielle de risques et relever les nombreux défis qui se posent, il est impératif de renforcer la coordination et la coopération internationales. En particulier, les politiques macroéconomiques menées de par le monde doivent être harmonisées pour soutenir une croissance solide et équilibrée, créer des emplois productifs et assurer la stabilité économique et financière à long terme tout en favorisant la transformation structurelle, surtout dans les économies les plus fragiles. La coordination et la coopération internationales sont aussi importantes à d'autres égards, notamment pour apaiser les tensions géopolitiques et maîtriser des crises telles que l'épidémie d'Ebola. Il est également indispensable de suivre une démarche internationale et multilatérale pour notamment renforcer la résilience du secteur financier en réformant la réglementation, resserrer la coopération en matière fiscale, réformer la gouvernance des institutions financières internationales, recenser les lacunes dans les accords internationaux d'investissement et refondre leur système, accélérer les négociations du Cycle de Doha pour le développement tenues sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), mener une action concertée pour lutter contre les changements climatiques, honorer les engagements pris concernant l'aide publique au développement (APD) en faveur des pays les moins avancés, et formuler et mettre en œuvre un nouveau programme

définissant les objectifs mondiaux de développement pour l'après-2015, notamment les objectifs de développement durable.

## **E. Éléments de débat proposés**

a) Quel type d'orientations macroéconomiques mondiales pourra favoriser une reprise solide, équilibrée et durable et empêcher une croissance atone de l'économie mondiale à long terme?

b) Quelles sont les causes profondes de l'augmentation du chômage des jeunes dans de nombreux pays? Comment réduire le chômage des jeunes, augmenter la part de l'emploi structuré et réduire les disparités entre les sexes sur le marché du travail?

c) Une croissance modérée des échanges commerciaux est-elle la nouvelle norme pour l'économie mondiale? Le commerce international peut-il retrouver le dynamisme observé pendant les deux décennies qui ont précédé la crise financière mondiale?

d) Quels sont les risques de déflation à l'échelle mondiale? Est-ce la fin de la période de forte croissance des cours des produits de base observée au cours des vingt dernières années? Quelles sont les implications pour les pays producteurs et exportateurs de produits de base?

## **II. Défis à relever et nouvelles possibilités à saisir pour la mobilisation de ressources financières et leur utilisation efficace aux fins du développement – Le rendez-vous d'Addis-Abeba.**

### **A. Un mécanisme de financement global – Le rendez-vous d'Addis-Abeba**

17. L'année 2015 sera décisive pour la communauté internationale, qui s'apprête à adopter un nouveau programme de développement visant à éliminer la pauvreté et promouvoir la durabilité à tous les niveaux – local, national, régional et international. Il est essentiel de créer un mécanisme de financement global pour le nouveau programme, qui garantisse l'accès aux ressources nécessaires, crée des conditions favorables aux niveaux national et international, aide à renforcer les capacités et intègre les mesures d'incitation voulues pour affecter des ressources au développement durable, tout en exploitant les synergies entre les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.

18. Le nouveau mécanisme de financement sera négocié et arrêté au niveau intergouvernemental lors de la troisième Conférence sur le financement du développement, qui se tiendra du 13 au 16 juillet 2015 à Addis-Abeba, avec une participation au plus haut niveau politique (voir résolution 68/279 de l'Assemblée générale). La Conférence sera chargée d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey (voir [A/CONF.198/11](#)) et de la Déclaration de Doha (voir [A/CONF.212/L.1/Rev.1](#)), d'aborder les questions nouvelles ou émergentes dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015, et

de renforcer le suivi du financement du développement (voir résolution 68/204 de l'Assemblée générale). La Conférence devrait produire trois principaux résultats : un mécanisme de financement cohérent et global du développement durable; des mesures concrètes, notamment dans des domaines transversaux tels que l'élimination de la pauvreté et les besoins sociaux, l'infrastructure, l'agriculture et la sécurité alimentaire, ainsi que le financement des petites et moyennes entreprises; et un solide dispositif de suivi.

## **B. Suite donnée au Consensus de Monterrey et à la Déclaration de Doha**

19. Le Consensus de Monterrey de 2002 et la Déclaration de Doha de 2008 proposaient une démarche globale, soulignant que la question du financement du développement ne se limitait pas à l'apport de fonds – publics, privés, nationaux et internationaux – et devait aussi inclure les échanges commerciaux, la dette et les questions systémiques, ainsi que la création de conditions favorables à l'échelle nationale et internationale. Il a été également souligné que chaque pays était responsable au premier chef de son propre développement, étant entendu que les efforts déployés au niveau national devaient bénéficier d'un environnement international favorable. Depuis Monterrey et Doha, le système financier mondial est devenu plus complexe, et pourtant les mécanismes nationaux et internationaux de gestion des finances ne sont pas adaptés à cette complexité ni aux impératifs du développement durable.

20. Les modes de financement et d'investissement actuels ne contribuent pas assez au développement durable. Les apports de capitaux internationaux privés sont souvent irréguliers, insuffisants et à trop court terme pour financer le développement durable. Les flux financiers publics, par exemple l'APD et les prêts accordés par les institutions publiques à des conditions de faveur, ne permettent pas de répondre aux besoins de développement durable, notamment dans les pays les plus pauvres. Les efforts faits pour mobiliser des ressources publiques par le biais des impôts sont contrecarrés par l'ingénierie financière, l'évasion fiscale et la manipulation des prix dans le commerce international. De nombreux pays restent vulnérables à une crise de la dette. La crise financière de 2008 a mis en lumière différents risques dont la plupart n'ont pas été éliminés par la réglementation financière. Enfin, la mise en œuvre des réformes relativement modestes de la gouvernance des institutions financières internationales, déjà approuvées par leurs membres, reste dans l'impasse.

21. Les négociations en cours sur les objectifs de développement durable ainsi que sur le mécanisme de financement et les moyens de mise en œuvre nécessaires sont une occasion pour la communauté internationale de créer un nouveau système financier international adéquat, prévisible et efficace pour assurer un développement durable et sans exclus. L'ambitieux programme pour l'après-2015 ne pourra être mené à bien sans une réorientation des modes d'investissement et une meilleure coordination des investissements publics et privés pour maximiser leur impact sur le développement et exploiter au mieux les synergies. Le nouveau mécanisme de financement devra mieux prendre en compte le rôle des intermédiaires financiers et des investisseurs, et être assorti de politiques publiques visant à promouvoir les investissements durables. Il faudra aussi prévoir des moyens de mise en œuvre non financiers, comme la technologie, pour assurer la cohérence des mesures prises dans

les domaines économique, financier, social et environnemental. Enfin, il importe de lutter contre la montée des risques systémiques mondiaux et d'intégrer les dimensions économique, sociale et écologique du développement durable.

### C. Besoins de financement

22. Les besoins de financement durable sont colossaux, et même s'ils sont difficiles à estimer de façon fiable, chacun s'accorde à dire qu'il y aura un important déficit de financement. Selon l'éventail d'estimations présenté par le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable dans son rapport final (A/69/315), le coût de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement serait de l'ordre de 100 milliards de dollars par an, tandis que les besoins mondiaux d'investissement dans l'infrastructure (adduction d'eau, énergie, transports et autres secteurs) se situeraient entre 5 000 milliards et 7 000 milliards de dollars, dont 1 000 à 1 500 milliards de dollars dans les pays en développement<sup>1</sup>. Les besoins de crédit non satisfaits des petites et moyennes entreprises, qui sont souvent les institutions les plus importantes pour la création d'emplois, atteignent près de 2 500 milliards de dollars dans les pays en développement et 3 500 milliards de dollars environ à l'échelle mondiale. Selon les estimations, les besoins de financement des activités liées au climat et autres biens collectifs mondiaux se chiffrent à plusieurs milliers de milliards de dollars par an.

23. Les besoins de financement varient selon les pays et sont parfois disproportionnés par rapport à la taille de leur économie. Les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays sortant d'un conflit font face à des difficultés particulières et ont donc des besoins de financement particuliers. En même temps, il importe de prendre en compte les besoins de financement des pays à revenu intermédiaire. Malgré l'ampleur des besoins de financement du développement durable, le Comité d'experts a estimé que l'épargne publique et privée mondiale devrait suffire pour couvrir ces besoins, moyennant une réaffectation des ressources. Cela nécessite un cadre intégré qui modifie les schémas actuels afin de permettre une mobilisation et une utilisation efficaces des ressources.

24. Le programme de développement pour l'après-2015 sera principalement mis en œuvre aux niveaux national et infranational. Cependant, dans certains pays, les conditions ne sont pas favorables à sa mise en œuvre, qu'il s'agisse de la gouvernance, de l'état de droit, de la politique économique, des institutions, des infrastructures ou de la stratégie nationale. C'est pourquoi le Secrétaire général a, dans son rapport de synthèse (A/69/700), invité les pays à adopter des stratégies globales de financement du développement durable qui fassent partie intégrante de leurs stratégies nationales de développement durable.

---

<sup>1</sup> On trouvera également des estimations de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) concernant les objectifs de développement durable pour différents secteurs dans le *World Investment Report 2014 : Investing in the SDGs: An Action Plan* (Rapport sur l'investissement dans le monde 2014 : L'investissement au service des objectifs de développement durable : Un plan d'action).



## D. Mobilisation de ressources publiques au niveau national

25. Pour financer la réalisation des objectifs du développement durable, il faudra mobiliser des ressources internes, tant publiques que privées. Cette mobilisation de ressources publiques permet aux gouvernements de fournir des biens et des services en ce qui concerne notamment les soins de santé, l'éducation, la sécurité alimentaire et les investissements dans l'infrastructure. En outre, cela renforce l'appropriation nationale des moyens d'action et le respect du principe de responsabilité. Les politiques budgétaires et fiscales peuvent aider à lutter contre les inégalités, notamment entre les sexes, à assurer la stabilité macroéconomique et à aligner les politiques et les mesures d'incitation internes avec les objectifs de développement durable. Si la production de ressources publiques repose avant tout sur une croissance durable, la gestion macroéconomique contribue aussi pour beaucoup à assurer une croissance économique durable et équitable.

26. La mobilisation des ressources publiques a considérablement augmenté depuis l'adoption du Consensus de Monterrey. Les recettes des pays en développement ont augmenté de 2 à 3 % du PIB en moyenne, avec un gain de près de 5 % dans certains pays. Les recettes fiscales représentent entre 10 et 14 % du PIB dans les pays à faible revenu, soit environ un tiers de moins que dans les pays à revenu intermédiaire, et beaucoup moins que dans les pays à revenu élevé, où les ratios recettes fiscales/PIB sont de l'ordre de 20 à 30 %<sup>2</sup>. Au niveau national, les facteurs susceptibles d'empêcher d'accroître les recettes sont notamment le manque de capacité de l'administration fiscale, la taille de l'assiette fiscale, l'élasticité de l'impôt, la volatilité des secteurs imposés et les prix des produits de base.

27. L'élargissement de l'assiette fiscale a contribué aux progrès enregistrés dans le domaine du recouvrement de l'impôt dans de nombreux pays, y compris dans les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés. Les progrès accomplis récemment dans la mobilisation des ressources internes s'expliquent par l'augmentation de la taxe à la valeur ajoutée (TVA), les recettes appréciables provenant de l'impôt sur les sociétés et une légère augmentation de l'impôt sur le revenu des personnes physiques; les recettes générées par les droits de douane ont en revanche diminué. Bien qu'environ 150 pays appliquent aujourd'hui un régime de TVA qui représente en moyenne 25 % du montant total des recettes fiscales, cela n'a pas toujours permis de compenser le manque à gagner lié à l'abaissement des droits de douane.

28. La capacité de recouvrement de l'impôt et d'application des lois fiscales reste faible dans de nombreux pays en raison du manque de ressources, de la mauvaise affectation des ressources et du manque de compétences du personnel de niveau intermédiaire. Même si l'efficacité de l'APD destinée au renforcement des capacités des pays en développement dans les secteurs du fisc et des douanes n'est plus à démontrer, ce type d'aide représente encore moins de 1 % du montant total de l'APD. En outre, la fiscalité des entreprises subit les pressions de la concurrence fiscale à l'échelle mondiale. La lutte contre l'optimisation et l'évasion fiscales peut entraîner une nette amélioration des recettes dans les pays en développement.

29. Cela étant, il y a des limites à ce qu'un pays peut faire pour augmenter ses recettes. Face à la mondialisation de la finance et du commerce, la coopération

---

<sup>2</sup> Groupe de la Banque mondiale, *Financing for Development post-2015* (Washington, 2013).

internationale en matière fiscale a un rôle essentiel à jouer. Des progrès ont été accomplis dans ce domaine, notamment dans le cadre des travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale et du Plan d'action sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéfices établi par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Groupe des Vingt. Bien que l'argent perdu à cause des « flux financiers illicites » suscite un vif débat<sup>3</sup>, cela représente de toute évidence un montant considérable et un problème systémique qui empêche de mobiliser les ressources nécessaires pour investir dans le développement durable.

## E. Mobilisation de ressources publiques au niveau international

30. Les financements publics internationaux, assortis ou non de conditions concessionnelles, resteront une source essentielle de financement de l'action menée pour en finir avec la pauvreté, garantir à tous l'accès à la santé, promouvoir l'éducation, assurer l'égalité des sexes et protéger l'environnement et lutter contre les changements climatiques. L'APD restera particulièrement importante pour les pays qui ont du mal à mobiliser des ressources publiques internes, tels que les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays sortant d'un conflit et les autres pays vulnérables. Cependant, même après avoir été reclassés dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire, ces pays resteront tributaires des financements publics internationaux.

31. Depuis l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement et du Consensus de Monterrey, les apports nets d'APD ont sensiblement augmenté, passant de 84 milliards de dollars en 2000 à 134,8 milliards de dollars en 2013. Après un fléchissement en 2011 et 2012, l'APD a rebondi en 2013, progressant de 6,1 % en valeur réelle, pour atteindre le niveau record de 134,8 milliards de dollars<sup>4</sup>. Cela étant, de nombreux donateurs n'ont pas honoré leurs engagements. Alors que le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés demande aux donateurs de consacrer 0,2 % de leur revenu national brut (RNB) à l'APD destinée aux pays les moins avancés, la part de l'APD allouée à ces pays a en fait diminué. Sachant que l'APD en faveur des pays les moins avancés est surtout allée aux secteurs sociaux, plutôt qu'aux secteurs économiques qui revêtent une importance cruciale pour la transformation structurelle, le recul de l'APD destinée aux pays les moins avancés compromet la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

32. Face aux inquiétudes croissantes suscitées par la dégradation de l'environnement et les changements climatiques, le montant de l'aide consacrée à la préservation de l'environnement a augmenté. Les apports d'APD bilatérale promis au titre d'activités visant en priorité ou en grande partie à améliorer l'environnement aux niveaux mondial et local ont atteint 31 milliards de dollars par an en moyenne entre 2010 et 2012, soit 24 % du total de l'APD bilatérale<sup>5</sup>.

---

<sup>3</sup> Il n'existe pas de définition commune des flux financiers illicites, mais l'expression désigne généralement les recettes provenant de trois sources : évasion fiscale des entreprises, activités criminelles et corruption des agents de l'État.

<sup>4</sup> Statistiques de l'OCDE sur le développement international (<http://stats.oecd.org/qwids>).

<sup>5</sup> Jan Corfee-Morlot et Stephanie Ockenden, Finding synergies for environment and development finance, dans le rapport de l'OCDE intitulé *Development Cooperation Report 2014 : Mobilizing*

Cependant, selon une évaluation préliminaire des ressources nouvelles et additionnelles promises par les pays développés en 2009, lors de la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, pour financer le démarrage rapide de projets d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets, 80 % de ces fonds ont été également comptabilisés au titre de l'APD et décaissés selon les mêmes modalités, essentiellement par la voie bilatérale. Une grande partie de ces fonds ayant servi à financer des mesures d'atténuation, le financement de démarrage rapide a surtout bénéficié aux pays à revenu intermédiaire<sup>6</sup>.

33. De nombreux pays se sont engagés non seulement à accroître le volume de l'aide, mais aussi à en améliorer l'efficacité. Depuis le Consensus de Monterrey, le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et le Forum pour la coopération en matière de développement organisé par le Conseil économique et social ont contribué à ces efforts. De légers progrès ont été réalisés dans des domaines tels que l'aide non liée, la comptabilisation de l'APD dans les budgets nationaux et la gestion des programmes et projets financés par l'aide, qui a été confiée aux pays bénéficiaires<sup>7</sup>. Cela étant, les conditions d'octroi de l'APD sont encore trop nombreuses, les procédures internes des donateurs demeurent complexes, et la fragmentation de leurs activités pose des problèmes de coordination (voir E/2014/77). En décembre 2014, les membres de l'OCDE ont adopté une méthode de calcul fondée sur l'équivalent don des prêts concessionnels qui marque un pas en avant dans leurs efforts de modernisation des règles de calcul de l'APD.

34. Les prêts bilatéraux et multilatéraux jouent un rôle important, tout particulièrement dans les pays à revenu intermédiaire. À mesure que les pays se développent et deviennent moins tributaires de dons extérieurs, ils ont souvent recours aux prêts, assortis ou non de conditions concessionnelles, pour combler l'écart entre leurs besoins de financement et la mobilisation de ressources publiques internes. Les sources de financement novatrices, comme les taxes sur les transactions financières et monétaires ou la taxe sur le carbone, ont démontré leur intérêt mais leur utilisation reste limitée.

35. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ont continué de croître et de gagner en importance : les prêts concessionnels entre pays du Sud, les dons et la coopération technique ont atteint entre 16,1 milliards et 19 milliards de dollars en 2011 (ibid.). En juillet 2014, le Brésil, la Fédération de Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud ont officiellement lancé une banque de développement, appelée Nouvelle banque de développement, afin de financer des travaux d'infrastructure et des projets de développement durable dans ces pays et dans d'autres pays en développement. De même, la création d'une nouvelle banque asiatique d'investissement pour l'infrastructure a été annoncée par ses 21 États Membres fondateurs en octobre 2014.

---

*Resources for Sustainable Development* (Coopération pour le développement 2014 : Mobiliser les ressources au service du développement durable).

<sup>6</sup> Overseas Development Institute, et al, *Mobilizing International Climate Finance: Lessons Learned from the Fast-Start Period* (2013).

<sup>7</sup> OCDE, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), *Vers une coopération pour le développement plus efficace, Rapport d'étape 2014*.

## F. Mobilisation de ressources privées aux niveaux national et international

36. L'investissement privé est un important facteur de croissance économique et de création d'emplois. Il porte essentiellement sur des activités rentables et bien adaptées à l'investissement productif. Pour procéder aux investissements indispensables dans une industrialisation viable, dans l'innovation et dans les infrastructures essentielles telles que le transport, l'énergie et les technologies de l'information et des communications, il faudra mobiliser aux niveaux national et international des ressources privées stables et durables.

37. Les flux internationaux de capitaux privés à destination des pays en développement ont enregistré une forte tendance à la hausse au cours des 10 dernières années, leur montant net ayant plus que doublé entre 2005 (155,7 milliards de dollars) et 2013 (327,7 milliards de dollars)<sup>8</sup>. Les flux internationaux de capitaux privés ont cependant généralement tendance à suivre de près l'évolution de la conjoncture et les investissements de portefeuille, en particulier, ont affiché une forte volatilité. En 2014, les apports nets de capitaux privés dans les pays en développement devaient atteindre un total de 73,7 milliards de dollars, mais ce chiffre masque d'importants écarts entre pays et entre régions. En outre, les capitaux privés ne sont pas toujours investis dans les pays qui en ont le plus besoin ni dans les secteurs nécessaires au développement durable.

38. L'investissement étranger direct (IED) dans les pays en développement ou en transition a augmenté de 373 milliards de dollars en 2005 à 750 milliards de dollars en 2014<sup>9</sup>, tout en affichant une plus grande stabilité que les investissements de portefeuille. L'IED en provenance des pays en développement ou en transition a aussi fortement augmenté, pour atteindre 553 milliards de dollars en 2013, soit 39 % des investissements étrangers directs<sup>10</sup>. Mais la qualité des investissements compte. L'investissement étranger direct dans de nouvelles capacités de production dans les pays en développement, le type d'IED qui devrait contribuer davantage à la croissance que les regroupements d'entreprises, a baissé de plus de moitié par rapport à l'année record de 2008, ce qui laisse présager une réduction possible de l'effet positif de l'IED sur l'économie réelle ou le développement durable.

39. Dans de nombreux pays en développement, les marchés financiers intérieurs sont encore sous développés, ce qui limite l'accès au financement. Le crédit revêt généralement la forme de prêts à court terme, et les instruments de financement novateurs tels que les investisseurs providentiels et les fonds de capital-risque font largement défaut. Même si les investisseurs institutionnels internationaux détiennent des milliers de milliards de dollars d'actifs, leurs investissements dans des secteurs tels que l'infrastructure demeurent limités. Si l'on ajoute le manque de prêts commerciaux pour financer le commerce et les activités commerciales, cela crée également des difficultés pour les petites et moyennes entreprises, qui ne peuvent

---

<sup>8</sup> Calculs du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, effectués à partir de la base de données du Fonds monétaire international (FMI) sur les perspectives de l'économie mondiale (octobre 2014) et des Statistiques de balance des paiements.

<sup>9</sup> CNUCED, *Global Investment Trends Monitor*, n° 18 (Genève, 29 janvier 2015).

<sup>10</sup> CNUCED, *World Investment Report 2014: Investing in the SDGs: An Action Plan* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.14.II.D.1).

pas jouer leur rôle de principal moteur de l'innovation, de l'emploi et de la croissance.

40. Le secteur public est le cadre général dans lequel fonctionne le secteur privé. C'est en fait la clef de voûte d'une stratégie de financement. Les politiques, réglementations et mesures d'incitation peuvent orienter l'investissement vers le développement durable, comme par exemple la tarification des émissions de carbone, les garanties et les déclarations obligatoires. Il convient d'adopter des mécanismes novateurs de financement commun et de partage des risques qui empêchent de voir se perpétuer un système dans lequel le secteur public assume les risques tandis que le secteur privé empêche des profits élevés garantis.

41. Le financement philanthropique par des particuliers, des fondations ou d'autres organisations a gagné en importance. Les envois de fonds des travailleurs émigrés ont également beaucoup augmenté, mais 2,5 milliards de personnes, notamment les femmes et les pauvres, n'ont toujours pas accès aux services financiers modernes.

## **G. Commerce international et viabilité de la dette**

42. Le commerce peut être un moteur du développement durable et fournir les ressources nécessaires à l'investissement, en mobilisant les recettes d'exportation des entreprises privées et en accroissant les recettes fiscales. La part des pays en développement dans la valeur totale des exportations mondiales a considérablement augmenté depuis le Consensus de Monterrey, mais de manière inégale, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement étant particulièrement désavantagés.

43. L'incapacité des États Membres de l'OMC de mener à bien le Cycle de négociations de Doha pour le développement a empêché d'avancer sur les questions qui préoccupent les pays en développement, notamment les subventions aux exportations agricoles et autres mesures relatives aux exportations. Un signe encourageant, toutefois, est le déblocage de la mise en œuvre du train de mesures de Bali. Adopté en décembre 2013, ce programme comprend notamment un accord sur la facilitation des échanges qui pourrait ouvrir de nouveaux débouchés commerciaux, ainsi que des décisions importantes en faveur des pays les moins avancés. La prolifération des accords bilatéraux et régionaux sur le commerce et les investissements crée un environnement fragmenté. On s'inquiète également des incidences que certains de ces accords pourraient avoir dans des domaines tels que l'égalité des sexes, la stabilité financière, la préservation de l'environnement et d'autres domaines d'intérêt public.

44. Depuis le Consensus de Monterrey, les ratios d'endettement des pays en développement ont sensiblement diminué grâce à la mise en œuvre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale, à quoi s'ajoutent l'amélioration des politiques macroéconomiques et une meilleure gestion des finances publiques. Certains pays développés sont cependant dans une grave situation de surendettement, qui menace également certains pays en développement, notamment ceux qui sont de petits États insulaires. La question de la viabilité de la dette et la prévention des crises liées à la dette est devenue encore plus complexe en raison de la tendance croissante des pays en développement à émettre à la fois des emprunts libellés en monnaie nationale et des

obligations souveraines, tout en contractant davantage de prêts auprès de nouveaux créanciers officiels et du secteur privé.

45. De l'avis général, il convient d'améliorer encore les mécanismes de restructuration de la dette souveraine. En octobre 2014, le Conseil d'administration du FMI a approuvé la refonte des contrats régissant les émissions d'obligations souveraines internationales afin de régler les problèmes d'action collective que posent les restructurations de dette souveraine. Les nouveaux contrats d'émission comportent des clauses d'agrégation plus strictes et le FMI aidera les pays à incorporer ces clauses dans leurs futures émissions de dette souveraine. En août 2014, l'Assemblée générale a convenu de créer un Comité spécial des opérations de restructuration de la dette souveraine chargé de négocier un cadre juridique multilatéral pour ces opérations.

## **H. Technologie, innovation et renforcement des capacités**

46. À long terme, l'amélioration du niveau de vie nécessite le développement et la diffusion de technologies appropriées. La science, la technologie et l'innovation sont d'une importance cruciale pour relever les défis du développement durable dans de nombreux domaines tels que notamment la croissance économique durable, l'industrialisation et l'élimination de la pauvreté. Mais l'accès à la technologie demeure inégal et il reste des lacunes à combler. Par exemple, seulement 26 % de la population des pays en développement utilise Internet, contre 74 % dans les pays développés. Les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, consacrent beaucoup moins de ressources à la recherche-développement et à la coopération internationale dans le domaine scientifique. En outre, seulement 27 % des chercheurs dans le monde sont des femmes, et seulement 0,5 % résident dans des pays moins avancés. Si l'on veut atteindre les objectifs de développement durable, il faudra renforcer les systèmes d'innovation nationaux et diffuser les technologies nouvelles et existantes à l'échelle mondiale.

## **I. Problèmes systémiques**

47. Ces dernières années, la communauté internationale a pris des mesures importantes pour renforcer la résilience du secteur financier et réduire le risque de crise en réformant la réglementation, principalement dans le secteur bancaire, à travers les Accords de Bâle III. Bien que les Accords recommandent aux organes de contrôle d'exiger un volant contracyclique égal 2,5 % des actifs, il n'est pas certain que cela soit suffisant. Les règles de divulgation relatives au nouveau ratio de levier, qui ne doit pas être inférieur à 3 %, sont entrées en vigueur en janvier 2015. Il subsiste cependant des inquiétudes quant à l'impact de Bâle III sur l'accès au crédit, et partant, sur le financement du développement durable, et il n'est pas certain que les Accords contribuent à créer un système financier plus stable. En outre, aucune mesure efficace n'a été prise pour éliminer les risques et les aléas moraux que posent les banques réputées trop grandes pour faire faillite.

48. D'autres domaines de la réglementation financière demeurent préoccupants car ils présentent des risques systémiques mondiaux. Il reste à intégrer le « système bancaire parallèle », expression employée pour décrire les institutions d'intermédiation financière extérieures au système bancaire traditionnel, dans un

cadre réglementaire cohérent. Le passage à la négociation en bourse des produits dérivés de gré à gré avance lentement et les progrès sont contrariés par les divergences de vues des organes de réglementation de différents pays. Il importe également de s'attaquer aux problèmes d'accès au crédit et de gestion des risques, de sorte que le secteur financier puisse soutenir l'économie réelle de manière stable et équilibrée.

49. En plus d'investissements considérables et de nouvelles réglementations, les pays ont besoin de systèmes commerciaux, monétaires, financiers et environnementaux cohérents, et d'une gouvernance économique mondiale renforcée. Il faut améliorer la cohérence aux niveaux tant national qu'international, et le renforcement de la gouvernance économique mondiale peut y contribuer. En d'autres termes, il faut accroître la représentation au sein des institutions financières et économiques internationales, des organes chargés de la définition des normes et règles et des organismes de réglementation financière, ainsi que la participation à leurs travaux. Par exemple, il faudra sortir de l'impasse dans laquelle se trouve le projet de réforme de la gouvernance du FMI, et les pays en développement devront participer plus activement à l'élaboration de nouvelles normes fiscales internationales.

## **J. Éléments de débat proposés**

a) Quels changements concrets pourraient aider les pays à lutter contre l'optimisation et l'évasion fiscales? Quelle est la meilleure façon de faire en sorte que les besoins et les réalités des pays en développement soient pris en compte dans les négociations sur les nouvelles normes fiscales internationales?

b) Quelles mesures concrètes sont nécessaires pour mobiliser davantage de financements publics internationaux et accroître leur efficacité?

c) Quelles sont les politiques les plus efficaces pour promouvoir des investissements stables à long terme dans le développement durable? Quelles sont les moins efficaces?

d) Quels nouveaux dispositifs de gouvernance économique mondiale permettraient de mieux harmoniser les réglementations financière, économique et monétaire avec le système commercial ainsi qu'avec les accords sociaux et ceux relatifs à l'environnement?

## **III. Nouveau partenariat mondial pour le développement dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015**

50. En 2015, trois réunions internationales de haut niveau donneront à la communauté internationale l'occasion de tracer une nouvelle voie pour le développement durable. D'abord, la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui doit se tenir à Addis-Abeba en juillet, pourrait donner lieu à la conclusion d'un nouvel accord de partenariat mondial. Ensuite, en septembre, l'ONU tiendra un sommet consacré au programme de développement pour l'après-2015, où le monde adoptera un nouveau programme pour l'après 2015.

En décembre, Paris accueillera la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; les États Membres se sont engagés à adopter à cette occasion un nouvel accord pour s'attaquer à une menace qui pourrait compromettre l'exécution du programme de développement pour l'après-2015.

51. Les préparatifs de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement sont en bonne voie. Un consensus se dégage sur le fait que la Conférence ne sera un succès que si elle débouche sur des mesures pertinentes pour le programme de développement pour l'après-2015 et compatibles avec ses objectifs. À cet égard, le document final adopté à Addis-Abeba offrira une occasion exceptionnelle de créer un nouveau partenariat mondial pour le développement durable qui fournira les moyens nécessaires pour mettre en œuvre le programme de développement de l'après-2015.

52. La responsabilité du nouveau partenariat mondial pour le développement incombe au premier chef aux gouvernements. Ils devront agir ensemble, avec audace et détermination, pour tenir les promesses collectives inscrites dans le programme de développement pour l'après-2015 qu'ils adopteront lors du Sommet. Les générations futures les tiendront responsables des suites données aux engagements qu'ils prendront cette année à Addis-Abeba, New York et Paris. Le partenariat mondial aura besoin des ressources, du savoir et de l'ingéniosité des entreprises, de la société civile, de la communauté scientifique, des philanthropes, fondations et autres parties prenantes. Il reposera également sur la reconduction des engagements pris par d'autres acteurs et devra rester souple pour faciliter la collaboration avec tous les protagonistes en tirant parti de leurs atouts respectifs.

53. Le partenariat mondial devra aussi respecter la marge de manœuvre de chaque pays et tenir compte des réalités, besoins, capacités et niveaux de développement des différents pays. En outre, pour être efficace, il aura besoin d'un dispositif de suivi et de contrôle renforcé pour s'assurer de l'exécution du programme et du respect des engagements. Il s'agira notamment de mettre en place un solide système de suivi basé sur les compétences techniques des institutions chargées de financer le développement et autres acteurs.

#### **A. Multipartenariats à l'appui du partenariat mondial pour le développement**

54. Les multipartenariats d'exécution peuvent contribuer à la réalisation de cet idéal de partenariat mondial pour le développement durable, aux niveaux national et international. On peut citer à titre d'exemple les fonds mondiaux créés dans des domaines tels que la santé et le climat, outre les partenariats instaurés au niveau national pour développer les compétences techniques, ainsi que les partenariats public-privé. De nombreux partenariats d'exécution mondiaux ont réuni des ressources, mobilisé des compétences techniques, des connaissances et des capacités, permis la réalisation de gains d'efficacité dans l'exécution des activités, enclenché une dynamique sur le terrain et contribué à dégager un consensus autour de questions controversées.

55. Par ailleurs, ces partenariats doivent être considérés dans le contexte plus général de la coopération pour le développement. Efficacité de la coopération en matière de développement, prise en main des programmes par les pays en



développement, priorité aux résultats, inclusion, transparence et responsabilité mutuelle sont des principes qui doivent sous-tendre la conception et la mise en œuvre des activités des partenariats, notamment ceux qui interviennent à l'échelle mondiale. Il faut tenir compte également de la prolifération des modes de financement et de la fragmentation de l'architecture de la coopération pour le développement. La décision de créer de nouveaux fonds exige une analyse approfondie des coûts et avantages par rapport à d'autres mécanismes de financement, qu'il s'agisse de sources multilatérales comme les banques multilatérales de développement ou de programmes bilatéraux d'aide publique au développement. Chaque type a des avantages et des inconvénients.

56. À cet égard, il serait utile de disposer d'un ensemble de directives et outils d'analyse pour déterminer si la création d'un nouveau fonds serait le mode de financement le plus cohérent et le plus efficace pour atteindre l'objectif énoncé, compte tenu notamment de la multiplication des partenariats au cours des quinze dernières années. On peut s'inspirer des expériences passées pour proposer quelques premiers éléments. Les partenariats doivent collaborer avec les institutions et instruments existants de façon à apporter un soutien coordonné, intersectoriel et intégré aux priorités et stratégies définies par les pays. Pour que les multipartenariats d'exécution soient de véritables moteurs du développement durable, il a été proposé qu'ils se fondent sur les droits de l'homme et le respect des normes, règles et engagements politiques préexistants. Ils devraient tenir compte des capacités et des motivations des différents groupes de parties prenantes, en veillant à ce que tous les acteurs rendent des comptes et fassent l'objet d'un contrôle rigoureux. Les exemples ci-dessous illustrent la grande diversité des partenariats existants et de leurs contributions au développement durable.

57. Dans le domaine de la santé, des partenariats mondiaux comme le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination ont permis d'immuniser des millions d'enfants et de traiter des millions de personnes contre le sida et la tuberculose dans les pays en développement. La crise de l'Ebola a rappelé combien il importait de créer des systèmes de santé nationaux, ce qui a suscité des appels en faveur d'un élargissement du champ d'action des fonds pour la santé. Ceux-ci ont introduit des innovations dans leurs structures de gouvernance qui ont permis de modifier les modes d'acheminement des ressources vers les pays. Par ailleurs, une grande partie de leur financement provient de l'APD. Par exemple, le Fonds mondial est essentiellement financé par l'APD, et dans une faible proportion seulement par des sources philanthropiques. La Facilité internationale d'achat de médicaments, qui fournit des médicaments contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose à un prix abordable dans les pays à faible revenu, est principalement financée par un mécanisme novateur, la taxe de solidarité sur les billets d'avion.

58. Un autre exemple est l'initiative Énergie durable pour tous, un multipartenariat mondial entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile qui a trois objectifs : accès à des services énergétiques modernes, amélioration des rendements énergétiques et recours accru aux sources d'énergie renouvelables. Le partenariat s'efforce de définir un cadre d'action pour ses membres plutôt que d'agir seul. Il aide également à suivre les progrès accomplis au regard des objectifs visés et à attirer l'attention sur ces questions au plus haut niveau.

59. Le Partenariat pour une gouvernance ouverte est une initiative multipartite qui vise à obtenir des engagements concrets des gouvernements pour promouvoir la transparence, donner aux citoyens les moyens d'agir, lutter contre la corruption et tirer parti des nouvelles technologies pour renforcer la gouvernance. Il agit au niveau mondial, avec pour objectif de veiller au respect des engagements pris plutôt que de mobiliser des financements. Dans un esprit de collaboration multipartite, le Partenariat est supervisé par un comité directeur composé de représentants des gouvernements et des organisations de la société civile et doté d'un secrétariat qui fait le point des nouvelles adhésions et des progrès accomplis par les pays par rapport à leurs plans annuels. Le secteur privé n'intervient pas. Une innovation importante est la création d'un mécanisme de suivi indépendant dans lequel des spécialistes de la gouvernance examinent les autoévaluations annuelles des pays. Le Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire associe la société civile à la prise de décisions. Le programme est un mécanisme multilatéral qui vise à accroître les revenus et à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les pays à faible revenu en stimulant la productivité agricole. Il met l'accent sur les petits exploitants et son conseil est composé de membres d'organisations paysannes et de groupes de la société civile qui siègent aux côtés de représentants des pays donateurs et des pays en développement.

60. Un exemple de partenariat régional, le Défi des Caraïbes, est une initiative lancée par des gouvernements, des entreprises et d'autres partenaires pour accélérer les mesures de préservation de l'environnement dans les Caraïbes. Ensemble, les neuf pays et territoires participants se sont engagés à préserver, d'ici à 2020, au moins 20 % du milieu côtier et voisin des rivages dans les zones marines protégées avec l'aide de partenaires des secteurs public et privé. Bien que cette initiative Sud-Sud porte essentiellement sur l'élaboration de politiques, elle est assortie d'un mécanisme de financement, le Fonds pour la diversité biologique des Caraïbes.

61. L'Accord sur les incendies et la sécurité des immeubles au Bangladesh est un exemple d'initiative menée à l'échelle nationale, sans la participation de l'État. Une organisation internationale, l'Organisation internationale du Travail (OIT) anime cette initiative lancée en 2013. Il s'agit d'un accord quinquennal indépendant et juridiquement contraignant passé entre des marques internationales, des détaillants et des syndicats afin d'améliorer les conditions de sécurité et de salubrité dans le secteur de la confection au Bangladesh. Élaboré au lendemain de la tragédie de Rana Plaza, où l'effondrement d'un immeuble a fait plus de 1 100 morts et plus de 2 000 blessés, l'accord met l'accent sur la responsabilité.

62. La troisième Conférence internationale sur le financement du développement doit veiller à ce que le partenariat mondial pour le développement et le large éventail de partenariats d'exécution sur lesquels il s'appuiera s'inscrivent dans un cadre de financement du développement durable qui soit cohérent et complet. Le paysage du financement et du développement se caractérisant de plus en plus par la multiplicité et la dispersion des acteurs et par une grande complexité, sa contribution la plus importante pourrait consister à mettre en place des mesures d'incitation adéquates pour ce large éventail d'acteurs afin de faciliter le financement du développement durable et les placements en ce sens.

## B. Éléments de débat proposés

a) Quels enseignements ont été tirés de l'actuel partenariat mondial? Quels sont les défis les plus urgents et les problèmes nouveaux auxquels un partenariat mondial renouvelé pour le développement devrait s'attaquer?

b) Dans quelles circonstances devrait-on utiliser des multipartenariats d'exécution pour assurer la mise en œuvre?

c) Comment tirer le plus efficacement parti des multipartenariats d'exécution pour contribuer au développement durable? Quels principes généraux devraient-ils appliquer?

## IV. Perspectives et suite à donner : renforcer le rôle du Conseil économique et social

63. Durant les négociations de l'Assemblée générale sur le programme de développement pour l'après-2015, les États Membres ont souligné qu'un programme de développement ambitieux devait s'accompagner d'un cadre efficace pour suivre les progrès accomplis. La structure exacte de ce cadre d'examen sera examinée par l'Assemblée générale en mai 2015, dans le cadre des négociations sur le programme de développement pour l'après-2015. Les discussions devraient se poursuivre lors du Forum politique de haut niveau sur le développement durable qui se tiendra du 26 juin au 8 juillet 2015 avant la phase finale des négociations en juillet 2015.

64. En 2012, les dirigeants mondiaux réunis à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable ont réaffirmé le rôle et les pouvoirs de l'Assemblée générale en ce qui concerne les questions intéressant la communauté internationale. Ils se sont engagés à renforcer le Conseil économique et social, reconnaissant le rôle essentiel qu'il joue dans la réalisation d'une intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable.

65. Les dirigeants mondiaux ont également créé un forum politique de haut niveau sur le développement durable afin de donner des orientations et des conseils pour les recommandations concernant le développement durable. À compter de 2016, le Forum procédera à des bilans réguliers de la réalisation des engagements pris dans le domaine du développement durable et de leur mise en œuvre, dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Ces bilans s'effectueront sur une base volontaire et concerneront les pays développés et les pays en développement, ainsi que les entités concernées des Nations Unies (voir résolutions 66/288, annexe, et 67/290 de l'Assemblée générale). À sa prochaine session, qui sera organisée sous les auspices du Conseil, le Forum examinera son rôle et la manière dont il s'acquittera de son mandat, qui est de suivre et d'examiner la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

66. Dans sa résolution 2012/30, le Conseil économique et social a évoqué l'engagement pris de renforcer le Conseil et prié le Secrétaire général de présenter des propositions à cet égard, visant notamment à améliorer les méthodes de travail du Conseil, et accordant une attention particulière à l'application intégrée et coordonnée et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au

sommet organisées sous l'égide des Nations Unies dans les domaines économique, social et environnemental.

67. Dans son rapport concernant l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social (A/67/736-E/2013/7), le Secrétaire général a souligné que les défis interdépendants du développement durable et de l'élimination de la pauvreté étaient au cœur du mandat du Conseil, en indiquant qu'un meilleur cadrage de son action permettrait d'exploiter le vaste réservoir de compétences et d'expériences du système des Nations Unies pour en dégager les questions essentielles, les questions transversales et les questions d'ensemble, ainsi que les priorités stratégiques à tous les niveaux. Il a souligné qu'un Conseil renforcé pourrait aussi mobiliser les parties prenantes au-delà du système des Nations Unies – le monde de la recherche, le secteur privé, la société civile et les pouvoirs publics à tous les niveaux – et les amener à partager leurs savoirs et à établir des partenariats dans le cadre des programmes, le but étant de faire une place au développement durable dans leur action collective. Le rapport comprenait des recommandations précises visant à transformer le Conseil en un organe intergouvernemental tourné vers l'examen des problèmes, à forte intensité de connaissances et donnant leur juste place aux parties prenantes. Il traitait aussi de la nécessité de renforcer la cohérence des travaux du Conseil, notamment en recentrant son ordre du jour, en simplifiant son programme de travail et en restructurant le calendrier de ses sessions. Dans son rapport de synthèse intitulé « La dignité pour tous d'ici à 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète » (A/69/700), le Secrétaire général a fait des recommandations sur les moyens d'apprécier les progrès accomplis. Le rapport recommande un système d'examen multipartite à plusieurs niveaux pour le programme de l'après-2015, comprenant cinq composantes : a) l'application du principe de responsabilité au niveau national; b) des examens par les pairs au niveau régional; c) le partage des connaissances et des expériences au niveau mondial; d) des bilans thématiques visant à évaluer les progrès réalisés dans des domaines particuliers; et e) le point du partenariat mondial pour le développement durable.

68. Le cadre d'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 a été examiné plus en détail à la première séance de négociations de l'Assemblée générale ainsi qu'à d'autres séances de l'Assemblée et réunions régionales.

69. En septembre 2013, l'Assemblée générale a adopté la résolution 68/1 sur le renforcement du Conseil économique et social. Le nouveau cadre repose sur quatre idées maîtresses. Premièrement, le Conseil suivra une approche axée sur des questions précises et choisira un thème annuel. Deuxièmement, il tiendra chaque année un débat consacré à l'intégration afin de réunir les contributions des diverses parties prenantes, y compris ses organes subsidiaires, sur le thème principal, et de promouvoir l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable. Troisièmement, le Conseil devrait procéder à des examens pragmatiques des activités, des rapports et des recommandations de ses organes subsidiaires. Quatrièmement, le rapport annuel de ces organes sera examiné durant l'une des réunions de coordination et de gestion du Conseil.

70. Les États Membres ont salué l'action menée par le Conseil au cours de l'année écoulée pour mettre en œuvre ces réformes et pour gagner en efficacité<sup>11</sup>.

71. En outre, le Forum politique de haut niveau offre la possibilité de renforcer encore ses deux organes de tutelle, l'Assemblée générale et le Conseil.

72. Le Conseil économique et social continue d'offrir une tribune où les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les entreprises, les milieux universitaires, les philanthropes et autres acteurs peuvent examiner ensemble les moyens de promouvoir le développement durable. Depuis 2008, il organise un Forum des partenariats annuel qui réunit un large éventail de parties prenantes pour examiner comment les partenariats dans des secteurs tels que la santé, l'agriculture, la sécurité alimentaire et l'égalité des sexes peuvent aider à promouvoir le développement durable. Le rôle du Conseil dans le domaine des partenariats pourrait être élargi dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015.

73. De fait, le Conseil économique et social a des atouts particuliers à cet égard. Il est chargé de suivre la mise en œuvre des textes issus des réunions au sommet et conférences internationales tenues dans les années 90. Deuxièmement, le Conseil joue également un rôle de supervision et de coordination à l'égard du système des Nations Unies et, à ce titre, il devrait examiner l'action menée par les partenariats dans lesquels ces organisations sont engagées, y compris dans le secteur privé, et fournir des orientations à ce sujet. Troisièmement, le Forum multipartite pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et social est une autre instance au sein de laquelle les partenariats entre gouvernements sont examinés depuis 2007. Le Forum a également recensé des moyens de renforcer l'application du principe de responsabilité aux niveaux national et mondial et d'améliorer l'efficacité du suivi de la coopération pour le développement. Quatrièmement, la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec la Banque mondiale, le FMI, l'OMC et la CNUCED reste le lieu de prédilection pour examiner les questions de cohérence, de coordination et de coopération dans le contexte du processus de financement du développement.

74. Le Conseil économique et social pourrait renforcer encore le rôle qu'il joue dans la coopération pour le développement à l'heure où les pays donateurs et bénéficiaires, en tant que partenaires, veulent s'assurer que chacun d'entre eux s'acquitte de ses responsabilités. À cet égard, le Forum pour la coopération en matière de développement pourrait être une plateforme appropriée pour renforcer la responsabilité mutuelle au niveau mondial, tandis que la réunion spéciale de haut niveau pourrait continuer d'offrir une tribune de coordination des efforts de mise en œuvre déployés par les gouvernements, les principales institutions concernées, la société civile et le monde des affaires dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015. Ces questions seront examinées plus avant dans le cadre des préparatifs de la Conférence d'Addis-Abeba. En outre, il pourrait être demandé au Conseil et à ses organes subsidiaires de redoubler d'efforts pour harmoniser leur propre cadre institutionnel à la lumière du programme de développement pour l'après-2015 approuvé par l'Assemblée générale. Enfin, le Conseil pourrait consacrer une attention spéciale et fournir des ressources et des

---

<sup>11</sup> Déclaration ministérielle du débat de haut niveau de la session de 2014 du Conseil économique et social.

directives aux pays les plus vulnérables, qui sont souvent sous-représentés dans les autres organisations internationales.

### **Éléments de débat proposés**

a) Quel pourrait être le rôle de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et réunions, du Forum politique de haut niveau et du système des Nations Unies au sens large dans la promotion d'un partenariat mondial pour le développement durable dans le cadre du suivi du financement du développement et du programme de développement pour l'après-2015?

b) Est-il nécessaire d'accroître le rôle et l'efficacité de la réunion spéciale de haut niveau et quel type de modifications pourrait-on y apporter?

---